

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 86/203 du 5/02/86 /MTEFPPS.DGFP.DGPCE.07

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RECRUTE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Monsieur
ONDONGO Maurice dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I du Personnel des Ser-
vices de l'Imprimerie Nationale.

DIRECTIO: GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

SECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

/ I S A S

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant modification de la
l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dis-
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 82/892 du 1.1.1982 portant statut particu-
lier des cadres de l'Imprimerie Nationale;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1965 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;
(/u le décret n° 74/430/FP-BE du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et
la République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 3154/MESS-CAB-DOB du 20.7.1985 du Directeur
de l'Oriention et des Coursés transmettant le dossier de candidature
contitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

Handwritten mark resembling 'KZ'

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 82/892 du 1-1-1982 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur ONDONGO Maurice, né le 18 Décembre 1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Ingénierie, Spécialité : Equipement Polygraphique, obtenu à l'Institut Polygraphique de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie hiérarchie I du Personnel des Services de l'Imprimerie Nationale et nommé au grade d'Ingénieur de l'Imprimerie Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 Février 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COLBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|------------|------|
| JORPC | 1 |
| DGFP/DGPCE | 3 |
| DGPCE/BST | 1 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| M.I.P.T. | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGG/BC | 2./- |
- 